

## RÉUNION DU 29 OCTOBRE 2021

Étaient présents : M. Yves AUMAITRE, Maire, Mrs PARROT, CHAPUT et DUBRANLE, adjoints au Maire, Mmes CLAVAUD, PATURAUD et HUBERSON, Mrs AUPETIT, LAFORET, AUCHARLES, DAUPHIN, CHAPUT et DESMAISON.

Étaient excusés : Nicolas BATISE et Catherine LACELLE. Catherine Lacelle a donné pouvoir à Aude Huberson

### ➤ INFORMATION SUR LA DÉLÉGATION DU MAIRE

Suite à la délibération du conseil municipal n° 2020-05- 06 en date du 27 mai 2020 portant délégation au Maire par le conseil municipal, il est rendu compte, conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de cette délégation :

- 27/09/2021 – Adam – Volets roulants bar restaurant sis aux abords de l'étang de La Chaume – 1.347,26 € HT

- 15/08/2021 – Loxam – Détecteur de métaux – 212,00 € HT

- 30/09/2021 – Location Mobil Home 1 mois – 300,00 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de ces décisions qui respectent les délégations consenties au Maire.

### ➤ DEMANDES D'ACQUISITION DE BIENS DE SECTION AU VILLAGE D'AUBESPIERRE ET DU THEIL

Si à Aubepierre il s'agit d'acquisitions en totalité des biens, au Theil seul l'achat d'une portion est envisagé. En conséquence, un géomètre devra intervenir. Les frais s'y rapportant, à savoir ceux relatifs à la publicité foncière et à l'acte notarié ainsi que ceux du géomètre pour le village du Theil, seront supportés en totalité par le demandeur. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de poursuivre ces ventes ; le prix est fixé à 0,50 € le mètre carré.

### ➤ PERSONNEL COMMUNAL : HEURES COMPLÉMENTAIRES ET SUPPLÉMENTAIRES – AVIS RENDU DU COMITÉ TECHNIQUE

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de l'avis favorable du Comité Technique pour les éléments portés à leur connaissance dans le cadre de la mise en conformité la délibération portant sur la rémunération des heures complémentaires et supplémentaires aux agents de catégorie C et B. Ces mêmes éléments sont acceptés à l'unanimité par le conseil municipal.

### ➤ RÉTROCESSION D'UNE CONCESSION FUNÉRAIRE À LA COMMUNE

Le conseil municipal accepte à la majorité (13 voix pour et 1 voix contre) que la concession funéraire référencée 4D10 soit rétrocédée à la commune d'Azérables, à titre gracieux, puisque celle-ci demeure inutilisée et est vide de toute sépulture.

### ➤ HABITATS LÉGERS DE LOISIRS SIS AUX ABORDS DE L'ÉTANG DE LA CHAUME : SAISON 2022

Etant donné que la cotisation d'adhésion aux Gîtes de France augmente régulièrement, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de relever de 20 € les tarifs de toutes les catégories de location sauf ceux concernant les locations de courte durée, à savoir les week-ends.

Le conseil municipal est informé que dorénavant, le site des Gîtes de France Creuse gère directement son parc de location ; auparavant cette gestion était assurée au niveau régional.

#### ➤ CREUSALIS : AVIS À FORMULER SUR LA VENTE D'UN LOGEMENT

Monsieur le Maire donne lecture de la correspondance de la Direction Départementale des Territoires de la Creuse pour laquelle il sollicite l'avis du Conseil Municipal, conformément à l'article L443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation, pour la vente d'un logement sis au lotissement route du Quérut ; précision est ici faite que le logement est actuellement inoccupé. Après discussions, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la vente proposée ainsi que sur la récupération de la caution et ne se prononce pas sur le prix de vente indiqué car il considère que cet élément ne les concerne pas.

#### ➤ DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de la Directrice de l'école de Saint Sébastien qui sollicite une aide financière de la commune pour financer une classe de neige à Super-Besse. Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable étant donné qu'un enfant de la commune d'Azérables est scolarisé à Saint Sébastien. Comme habituellement, la somme de 30 euros sera versée.

#### ➤ AFFAIRES DIVERSES

- **Borne pour la vente des cartes de pêche** : le contrat de maintenance pour le matériel est renouvelé, le précédent étant arrivé à échéance.

- **Centre d'Instruction Mutualisé** : les tarifs applicables pour l'instruction de nos autorisations d'urbanisme sont présentés au conseil municipal ; ils sont acceptés à l'unanimité. Pour finir, il est fait part du départ du secrétaire général de la Préfecture de la Creuse, Monsieur Renaud Nury, ainsi que des préparatifs pour le repas des aînés de 2022, si les conditions sanitaires liées à la Covid 19 le permettent.